

## ENTRETIEN ▸ « Un marché stratégique pour la France »

Parce qu'il est en pleine croissance et parce qu'il permet à notre pays d'assurer son indépendance en matière de ressources informatiques et de garder la maîtrise de données sensibles, le Gouvernement soutient le cloud computing "made in France".

### POURQUOI EST-IL IMPORTANT

que la France développe la technologie du cloud computing ?

Il y a plus d'un siècle, le marché de l'électricité a évolué d'un modèle de production locale vers un modèle de distribution centrale depuis une infrastructure de production. L'informatique pourrait connaître la même évolution. Le moteur de cette évolution est le même: la réduction des coûts par les entreprises qui cherchent à améliorer leur compétitivité. Il s'agit également d'un levier de croissance avec le développement de nouveaux usages et la commercialisation de nouveaux services. Le cloud computing est un marché de 5 milliards d'euros, en croissance de 30% par an; il est donc stratégique que la France se positionne sur ce marché. Par ailleurs, maîtriser cette technologie et posséder des infrastructures de *cloud computing* assurera à la France son indépendance en matière de ressources informatiques. Héberger ces ressources permet, en outre, de garder la maîtrise des données sensibles. C'est un sujet très important pour les entreprises, les particuliers et l'État.

Quels sont les atouts dont dispose notre pays pour y arriver ?

Premièrement, la France dispose

d'entreprises leaders dans des secteurs clés de l'informatique en nuage: services informatiques, réseaux de télécommunication, conception de super calculateurs, sécurité des systèmes d'information et infrastructures électriques. En outre, la mobilisation des acteurs français du logiciel libre représente un atout supplémentaire en vue de solutions alternatives et compétitives.

Deuxièmement, la France dispose de capacités de recherche industrielle de pointe dans le domaine des technologies de l'information. Les acteurs disposent d'une forte expérience de la recherche collaborative acquise dans le cadre des pôles de compétitivité. La mutualisation des investissements en recherche et développement est nécessaire pour atteindre les objectifs les plus ambitieux. Les conditions sont réunies pour l'engagement et la réussite d'une initiative forte dans ce domaine.

Quelles initiatives l'État prend-t-il pour renforcer le cloud computing made in France ?

Dans le cadre des pôles de compétitivité, le Gouvernement a décidé de financer le projet de R&D "Compatible One". Ce projet constitue la première étape du développement



ÉRIC BESSON  
ministre auprès  
de la ministre  
de l'Économie,  
des Finances  
et de l'Industrie,  
chargé de  
l'Industrie,  
de l'Énergie et  
de l'Économie  
numérique.

de logiciels libres pour des « grandes centrales » de calcul. Afin de donner une impulsion supplémentaire, j'ai lancé le 18 janvier, avec René Ricol, un appel à projet pour soutenir la R&D dans le domaine du cloud computing. Cet appel à projet sera clos à la fin du mois d'avril. Par ailleurs, l'État va investir, via le fonds national pour la société numérique, dans des projets viables d'infrastructures d'informatique en nuage. Ce fonds investira aussi dans des entreprises offrant des services innovants, notamment sur le mode *Software as a Service* (SaaS).

La législation française est-elle bien adaptée pour favoriser cet essor tout en assurant la sécurité et la confidentialité des données traitées par cette technologie ?

L'informatique en nuage est souvent employée pour des services d'infogérance. Lorsque ces services sont basés en France, la législation est parfaitement adaptée à la protection des données sensibles. Cependant, la localisation des données sur le nuage (ou cloud) peut, dans certains cas, être difficile à déterminer. L'hébergement de données à l'étranger pose la question du droit national

applicable. Il est donc indispensable que les entreprises soient conscientes des risques que comporte l'externalisation des données. Elles doivent veiller à ce que les contrats incluent les clauses en matière de localisation des données afin de garantir l'application du droit national.

Dans un secteur aussi stratégique, une politique européenne concertée semble la meilleure solution...

La France œuvre-t-elle en ce sens ?

Dans le cadre des investissements d'avenir, le Gouvernement va privilégier les projets d'infrastructures dépassant les frontières nationales. Une envergure européenne me semble nécessaire, à terme, pour assurer la pérennité de l'offre. S'agissant de la maîtrise des technologies critiques, l'échelon pertinent se situe également au niveau européen. Des partenariats ont déjà été engagés dans le cadre du cluster européen EUREKA ITEA. Ce cluster rassemble les principaux acteurs européens des systèmes logiciels. Le premier projet de R&D collaboratif dans le cloud computing, *EasyClouds* a ainsi été labellisé en décembre 2010. La France joue donc un rôle moteur dans la construction d'une industrie européenne du cloud computing. P. G. ☺